

NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER SUD-RAIL AGIT POUR LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS !

La pénibilité à la SNCF, est encadrée par le GRH00938, lui-même issu du dispositif « 2008 » propre à l'entreprise. Ce système, mis en place après la réforme des régimes spéciaux, définit la pénibilité comme l'exposition durable à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels (contraintes physiques, horaires décalés, travail de nuit, environnement agressif, charge mentale, etc.) susceptibles de laisser des traces irréversibles sur la santé.



Trois grands principes structurent ce dispositif :

- La **prévention**, censée réduire les expositions
- La **traçabilité**, assurée notamment par le suivi dans l'outil RH, est désormais visible sur les fiches de paie, une avancée obtenue grâce au combat de SUD-Rail
- La **compensation**, qui ouvre droit à certaines mesures (majorations salariales P1/P2/P3, repos supplémentaires, CAA)

La lutte de SUD-Rail sur la pénibilité, ne date pas d'hier.

Depuis des années, notre fédération mène un travail de fond pour que la pénibilité soit enfin visible, traçable et reconnue.

C'est grâce à nos interventions, nos DCI et nos actions dans les instances que la traçabilité de la pénibilité figure désormais sur les fiches de paie depuis cette année (janvier pour les statutaires et juillet pour les contractuel-le-s).

C'est une avancée essentielle. Cette mention permet à chaque cheminot.e de faire valoir ses droits et d'engager un recours en cas d'erreur ou d'oubli.

Ce dispositif repose sur la reconnaissance d'**emplois repères à pénibilité avérée (ERPA)**, au nombre de 84 actuellement (nombre qui devrait évoluer sous la pression de SUD-Rail) déterminés à partir de **22 critères** regroupant les contraintes physiques, les horaires, l'environnement et les conditions d'exercice.

Mais malgré cette base, la direction continue d'enfermer la pénibilité dans un cadre rigide et incomplet, excluant de fait des centaines d'agents exposés au quotidien à la fatigue, au stress et aux horaires instables.

Pour SUD-Rail, la pénibilité ne doit pas être un outil de gestion RH, mais un levier de justice sociale, garantissant à chaque cheminot-e la possibilité de travailler et de partir en retraite en bonne santé.

Mais notre combat ne s'arrête pas là.

SUD-Rail porte une vision globale de la pénibilité : prévention, traçabilité et compensation. Nous avons été force de proposition dans les négociations de l'accord CAA pour

que les agents exposés bénéficient de mesures concrètes d'accompagnement et de départ à la retraite anticipé.

Cependant, nous continuons à dénoncer un système où la prévention reste théorique et où les dispositifs de compensation demeurent insuffisants, restrictifs et injustes.

Pour SUD-Rail, la pénibilité ne se réduit pas à quelques critères physiques : elle inclut la fatigue, le stress, les rythmes de travail, les risques

psychosociaux et la poly-exposition, la relation clientèle etc...

C'est un combat syndical, humain et social que nous poursuivons sans relâche, pour que chaque cheminot-e puisse partir en retraite en bonne santé. car Il faut se dire la vérité : être soumis à la pénibilité signifie mourir plus tôt à cause de ses conditions de travail !

Les agents de réserve qui ne sont pas sur un ERPA : les grands oubliés de la pénibilité !

Parmi les métiers les plus usants, les agents de réserve sont en première ligne. Toujours en adaptation, sans planning stable, ils enchaînent les remplacements, les nuits, les 3x8, les repos déplacés. Leurs rythmes sont imprévisibles, leurs cycles de sommeil constamment brisés, leur vie personnelle bouleversée. Et pourtant, la direction les exclut du dispositif de pénibilité s'ils ne figurent pas sur un ERPA en refusant de les intégrer au Nota du grh00938 !

Nota. - Au-delà des 81 emplois à pénibilité avérée, un emploi ne relevant pas de cette liste peut cependant permettre à un agent de bénéficier des mesures liées à la pénibilité si ce métier est par exemple exercé de nuit (plus de 65 nuits par an) ou en 3 x 8. Pour être validées dans le cadre du bénéfice des mesures liées à la pénibilité, ces conditions d'exercice doivent être observées pendant une année de façon continue.

C'est illogique et injuste : les agents de réserve cumulent précisément tous les critères de pénibilité (horaires aléatoires, travail posté, service de nuit) que la SNCF prétend reconnaître.

SUD-Rail exige l'intégration immédiate des agents de réserve dans les dispositifs de reconnaissance et de compensation de la pénibilité.

Il est temps que la SNCF cesse de nier la réalité vécue par celles et ceux qui font tourner le service dans les conditions les plus dures.

Depuis des années, SUD-Rail fait avancer la reconnaissance de la pénibilité : c'est grâce à notre travail que la traçabilité figure désormais sur les fiches de paie, que la question de la santé au travail est remise sur la table, et que la direction ne peut plus faire semblant d'ignorer l'usure professionnelle des cheminot-e-s.

Mais soyons lucides, si nous voulons :

- Élargir la liste des emplois à pénibilité avérée (ERPA),
- Faire reconnaître tou-te-s les agents de réserve, les plus exposé-e-s et les plus oublié-e-s
- Obtenir une vraie compensation salariale dès le premier jour d'exposition
- La mise en place d'une prévention réelle et digne de ce nom qui permettrait de sortir d'un emploi à pénibilité avéré sans perte financière

Alors il nous faudra imposer ces avancées par la mobilisation et le rapport de force.



La direction ne cède jamais sur la santé, la dignité ou les droits des travailleuses et travailleurs par bonté d'âme, elle cède quand les cheminot-e-s se font entendre !

C'est par la lutte que nous gagnerons

**FÉDÉRATION SUD-Rail 38 RUE DES RENOILLERES 93200 SAINT-DENIS
01 42 43 35 75 / federation@sudrail.fr**